

Le Petit 1 Journal

Journal Communal d'Informations

**JANVIER
JUIN
2019**



DOSSIER : FINANCES

Comptes administratifs 2018 et Budgets 2019

LE MOT DU MAIRE

Dans le petit journal de Juillet 2017, je vous faisais part des actions et projets municipaux réalisés pendant les trois premières années. A cette période, d'autres projets étaient en cours. A quelques mois de la fin du mandat, je me dois de vous informer sur l'évolution de ceux-ci afin que chacun d'entre vous puisse juger de l'action municipale.

A ce jour, les deux projets phares de notre mandat sont terminés :

1) Les travaux d'aménagement de l'espace devant la Salle des fêtes comprenant la réalisation d'un espace vert, la création de la Salle du Puits et d'une chaufferie bois qui permet l'alimentation de tout le bâtiment Mairie, se sont terminés en fin d'année 2017 pour un montant de 405 086 €.

2) La construction de la Bibliothèque-Ludothèque, Agence Postale et chaufferie bois qui permet d'alimenter aussi le bâtiment de l'école élémentaire, a été réalisée dans le respect des délais et du budget. Le montant global de ce projet est de 884 000€.

Le transfert des livres et des jeux de l'ancienne bibliothèque et l'aménagement de la nouvelle (organisation, tri, classement,...) ont eu lieu courant du mois de Mai. Ce travail a été réalisé par la bibliothécaire et les bénévoles de l'association. La mise en service du système informatique a permis, comme prévu, une ouverture au public le 3 juin. Suite à un problème de raccordement téléphonique, le déménagement de l'Agence Postale n'a pas pu avoir lieu le 4 Juin et a été reporté.

A compter de Janvier 2020, la bibliothèque-Ludothèque sera intercommunale, de ce fait, sa gestion, son organisation et son fonctionnement seront à charge de la Communauté de Communes. La Commune continuera à participer financièrement chaque année à hauteur du coût de fonctionnement 2018 de l'ancienne Bibliothèque.

L'espace libéré sur le bâtiment «école» va permettre l'agrandissement de la salle de restauration de la cantine scolaire et la mise en place d'un service unique pour le bien-être de nos enfants dès la rentrée de Septembre 2019.

Ces deux projets représentent un investissement total de 1 289 086€. La part Communale s'élève à 242 619€. Grâce à l'implication des élus concernés et au travail remarquable des agents responsables, les aides obtenues auprès de l'Etat, Réserve parlementaire, Région, Département, couvrent 80% des sommes investies.

Nous pouvons être fiers de ces réalisations qui renforcent l'attractivité de notre commune, maintiennent un service public de proximité, offrent à la population l'accès aux livres, à la culture, au savoir.

Mais aussi, de la création des deux chaufferies bois, elles engagent la commune dans la voie de la transition énergétique et du plan climat air énergie qui prévoit la réduction de 50% d'ici à 2040 de la consommation des énergies fossiles.

Il est également à noter que tous ces investissements n'ont aucun impact sur le taux d'endettement de la commune. En effet, celui-ci continue à baisser année après année.

Mais le travail n'est pas terminé. Et même s'il reste très peu de temps, nous devons respecter nos engagements. Nous allons maintenant concentrer nos efforts sur le projet de mise en séparatif eaux usées/eaux pluviales aux quartiers des combes et Cornier des serres. Ce chantier évalué à hauteur de 222 589 € débutera en fin d'année.

De plus, comme prévu, une étude de réhabilitation du bâtiment de l'école élémentaire et de la cantine est en cours avec l'aide du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et Environnement.

L'inauguration de la bibliothèque-Ludothèque aura lieu le 4 juillet 2019 à 17h,

Elle se terminera par un moment de convivialité à la salle des fêtes.

C'est avec plaisir que l'équipe municipale et moi-même vous convions à partager ces moments

Je vous souhaite à toutes et à tous, une belle période estivale et d'agréables vacances.

Claude BELLE



Page 6

**Echos des
conseil**



Page 10

**Du côté de
la technique**



Page 13

**Le dossier
du semestre**

Actualités et Informations

Un nouvel agriculteur à Saint Laurent en Royans

Monsieur Rudy Magne a choisi les terres de Saint Laurent en Royans pour développer et transmettre sa passion.

Rudy est océanographe de formation. Il a travaillé pendant 10 ans dans le domaine de la météo marine en Bretagne. Il est installé depuis 6 ans dans le Royans et a continué à exercer son métier à distance mais sa passion potagère l'a emportée.

L'engouement pour le développement des circuits courts l'a incité à rechercher du foncier, puis à s'engager dans une formation Brevet Professionnel de Responsable d'Exploitation Agricole au Lycée du Valentin à Bourg les Valence en spécialisation arboriculture et maraichage en 2017.

Il exploite désormais 5 hectares de terrain en location pour la majorité aux quartiers des Pacaliers et des Chaux à St Laurent en Royans, avec une activité pépinière d'arbres fruitiers greffés et biologiques. Les premières ventes sont prévues dès cet automne et une activité production de fruits Bio (fraises, cerises, pêches, figes, prunes, poires, pommes, raisins de table) à partir de 2021.

Proposer des produits sains à la population locale, être un acteur du territoire en faisant de la vente directe, sensibiliser à la manière de produire, faire découvrir son activité, créer un maillage entre producteurs sur le territoire, échanger des services et mutualiser des outils...telle est sa vision de l'agriculteur d'aujourd'hui.

Bienvenue à Rudy



Page 19

Associations



Page 27

Evenements



Page 29

Etat-Civil

Canicule les bons gestes



L'été arrive et avec lui ses pics de chaleurs et la canicule... Quelques petits rappels !

En période de canicule, il y a des risques pour ma santé, quels sont les signaux d'alerte?



Si vous voyez quelqu'un victime d'un malaise, **appelez le 15.**

En période de canicule, quels sont les bons gestes?



BON À SAVOIR

À partir de 60 ans ou en situation de handicap, je peux bénéficier d'un accompagnement personnalisé. Il me suffit de contacter ma mairie ou mon Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

ATTENTION

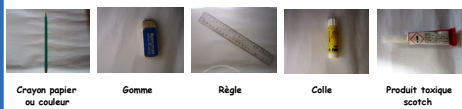
Je suis particulièrement concerné si je suis enceinte, j'ai un bébé ou je suis une personne âgée. Si je prends des médicaments : je demande conseil à mon médecin ou à mon pharmacien.

Recyclage de matériels d'écriture

Matériels acceptés



Matériels refusés



Tout ce qui porte les symboles suivants :



Important !

N'oubliez pas que la collecte de Mille Traces est toujours d'actualité !

Vous pouvez ramener tout vos stylos usagés en mairie pour qu'ils soient recyclés par la suite.

Vous serez étonnés des quantités récoltées si vous jouez le jeu et cela sera un grand soutien pour l'association ainsi que pour la planète !

RECYCLAGE DE MATÉRIELS D'ÉCRITURE

DÉCHETS ACCEPTÉS

Toutes les marques sont acceptées



Mille Traces, association d'éducation à l'environnement et de protection de la nature, collecte des matériels d'écriture.

Ces objets seront triés, recyclés et transformés en mobilier urbain.

Faisons un geste important pour la planète Recyclons !



Pont du Tram

Dans la dernière édition nous vous parlions du pont du Tram et notamment que sa réouverture n'était pas envisagée car trop onéreuse. Les Services techniques départementaux nous ont fait part qu'il ne pouvait également plus être utilisé par les piétons. Une étude est en cours pour son éventuel remplacement par une passerelle.



Le pont du Tram anciennement en service

Réglementation face au bruit

Conformément à l'article 13 de l'arrêté préfectoral n°2015183-0024 du 12/07/2015 réglementant les bruits de voisinage sur le département de la Drôme.

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés de façon occasionnelle par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, ou des vibrations émises, notamment les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, ne peuvent être effectués que de 8h 30 à 12h et de 14h30 à 19h 30 du lundi au samedi.

Ces travaux sont interdits les dimanches et jours fériés.

Autorisation feu d'artifice

La période estivale est généralement la plus propice à l'utilisation de feux d'artifice, que ce soit à l'occasion de la fête nationale du 14 juillet, des nombreuses fêtes patronales, des festivals ou encore des fêtes privées.

Afin de garantir la sécurité du plus grand nombre et de limiter les risques d'incidents voire d'accidents, il est bon de rappeler la réglementation en vigueur quant à l'utilisation de feux d'artifice.

Il existe plusieurs catégories de feux d'artifice : les artifices de divertissement (catégorie F1, F2, F3 et F4) et les articles pyrotechniques destinés au théâtre (catégorie T1 et T2).

- Les enfants de plus de 12 ans peuvent utiliser les F1 (petits pétards, clac-doigts...)

- Les adultes majeurs peuvent utiliser les F2, F3 et T1 (en extérieur) s'ils ne sont pas conçus pour être lancés par un mortier

- Seuls les professionnels titulaires de la certification F4T2 peuvent stocker et utiliser un feu d'artifice contenant au moins un produit de catégorie F4 et T2.



Les mises à feu sont interdites à l'intérieur et jusqu'à une distance de 200 mètres des bois, forêts, plantations, reboisements, ainsi que des landes et maquis, sauf si elles sont placées sous la surveillance permanente de personnel pouvant éteindre tout départ de feu. Enfin elles ne doivent pas entraîner un danger pour le voisinage et les usagers des axes routiers et ferroviaires.

Les sanctions

Des dispositions sont prévues dans le code pénal et le code forestier en cas de non-respect de la réglementation :

- Le stockage sans autorisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques des catégories réservées aux professionnels est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 4e classe (750 € maximum) et de la confiscation du matériel.

- L'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques sans autorisation ou en violation de la réglementation en vigueur est punie de l'amende prévue pour les contraventions de la 5e classe (1 500 € ou 3 000 € en cas de récidive au maximum) et de la confiscation du matériel.

- Peuvent s'ajouter d'autres peines en cas d'incendie suite à l'utilisation des artifices pouvant aller de six mois de prison à dix ans et 150 000 € d'amende si l'incendie a provoqué la mort d'une ou plusieurs personnes.

Rappel : le brûlage des végétaux est interdit !

Il est interdit de brûler à l'air libre les déchets verts, produits par les particuliers, les collectivités et les entreprises (circulaire ministérielle du 18 novembre 2011) :

- les déchets issus de la tonte de pelouses, de la taille de haies et d'arbustes, de débroussaillage, d'élagages,
- les déchets biodégradables de jardins et de parcs municipaux,
- les déchets verts des entreprises d'espaces verts et paysagistes qui sont par ailleurs tenus d'éliminer leurs déchets verts,
- les biodéchets produits en quantité importante (cuisines collectives, grande distribution...).

Toutefois, certains brûlages sont autorisés dans des conditions très réglementées. Le préfet (lui seul) peut autoriser :

- le brûlage des déchets verts agricoles pour des raisons agronomiques ou sanitaires (articles D615-47 et D681-5 du code rural et de la pêche maritime),
- l'écobuage par les agriculteurs et éleveurs principalement dans les zones montagneuses et le brûlage dirigé : feu préventif allumé par les pompiers ou les forestiers avant la saison à risque d'incendie,
- la gestion forestière : coupes forestières, traitement après tempêtes, végétaux infectés ou travaux de prévention des incendies.

Notre site internet s'est refait une beauté

Un jeune étudiant en informatique dont le stage de fin de première année de BTS se déroule au sein du service administratif de la mairie nous fait bénéficier de ses larges compétences. Quentin a oeuvré entre autre à la restructuration totale de notre site internet. Nous vous proposons d'aller voir celui-ci sur www.saintlaurentenroyans.fr.

Agence postale, urbanisme, vie scolaire...vous y trouverez de nombreux renseignements et informations mais aussi des documents à télécharger, tout pour faciliter vos démarches administratives !!!

CENTRE DE PLANIFICATION ou D'ÉDUCATION
FAMILIALE

Le clos Lambertton
42 rue Hector Alléobert
26190 SAINT JEAN EN ROYANS

secrétariat : 06.85.18.87.16

conseillère conjugale : Marie-France HELLET

Echos des conseils

Salle du Conseil - dérogation

Depuis le 4 mars 2017, les mairies peuvent affecter tout autre bâtiment communal situé sur leur territoire pour la célébration d'unions, à condition de recueillir l'autorisation préalable du procureur de la République « en lui transmettant son projet de décision d'affectation, accompagné de tous documents utiles » (CGCT, art. R. 2122-11) lui permettant de s'assurer « que la décision du maire garantisse les conditions d'une célébration solennelle, publique et républicaine [et] que les conditions relatives à la bonne tenue de l'état civil sont satisfaites » (CGCT, art. L. 2121-30-1). Pour la commune de Saint Laurent, la possibilité de célébrer les cérémonies dans la salle des fêtes a été actée par le Procureur de la République.

ATTENTION toutefois à préciser bien avant la publication des bancs votre souhait de changement de salle.

Les conventions

- Une convention Espace Naturel Sensible (ENS) a été élaborée entre les 3 communes de St Jean, St Laurent et Bouvante, ainsi que le Département de la Drôme et le Parc Naturel Régional. Cette convention a pour objet de mettre en place les bases partenariales destinées à une gestion durable du site de Combe Laval.
- Une nouvelle convention a été passée avec l'association «A.C.C.R.» qui conduit des actions culturelles sur la commune, notamment un accueil en résidence d'artistes à la Navette et des festivals comme «Combe Laval fait son cirque». D'autres spectacles sont proposés dans le courant de l'année.
- Une convention a été signée entre le Cabinet d'Architectes conseils des collectivités (CAUE) et la commune pour un accompagnement de maîtrise d'ouvrage dans le projet de réhabilitation de l'école élémentaire et de la cantine.
- La convention avec le Centre social La Paz et la commune relative à l'accompagnement sur des projets d'animation de proximité et de développement social : jardins partagés, arboretum, journée citoyenne... a été renouvelée pour 2019.
- Une convention a été passée avec le centre de Gestion de la Drôme pour la mission de Délégué de Protection des Données (DPO) obligation faite par la loi de mai 2018 sur la Protection des Données (RGPD)

Le personnel communal

La commune a souscrit une assurance statutaire afin de couvrir les dépenses financières (salaires, charges) qu'elle supporte lors des absences des agents (maladie, congé maternité...). Cette assurance est arrivée à échéance au 31/12/2018 et a été reconduite mais par le biais du centre de gestion qui regroupe les communes et EPCI et permet des tarifs de cotisations moindres.

La commune a souhaité étudier la possibilité d'une protection santé et prévoyance collective. C'est pourquoi elle a décidé de se joindre à la procédure de mise en concurrence proposée par le CDG26 à l'échelle départementale.

Afin de proposer une continuité du service public , la commune a recours à un agent contractuel formé qui remplace l'agent d'accueil de l'Agence Postale Communale lors de ses absences.

Achat, échange et vente de terrain

La commune participe à la mise à jour du plan cadastral et dans cette optique a souhaité régulariser certains dossiers.

- Deux petites parcelles sur lesquelles se situait l'ancien lavoir rue du Tram appartenaient au Conseil départemental, celles-ci ont été rétrocédées au domaine public routier communal à titre gracieux.
- L'ADMR Royans-Vercors souhaite acquérir deux parcelles de terrain situées au village (dans le prolongement de la pharmacie) afin d'y construire «La maison des services intergénérationnels». Ce bâtiment hébergera également les bureaux administratifs du SIAAD. Un accord de principe de la vente été acté par le Conseil municipal.
- Un échange de parcelles a eu lieu entre la commune et un propriétaire privé afin de faciliter l'entrée des camions pour l'usine Berard et la sortie des engins communaux des services techniques.
- Une vente de terrain pour 1 € symbolique a été réalisée quartier La Lyrette, il s'agit d'une voie d'accès en cul de sac à des maisons, ce chemin est entretenu et notamment déneigé par la commune.

Vous trouverez à présent les délibérations des séances des conseils municipaux sur notre site internet

www.saintlaurentenroyans.fr

La vie à l'école

En classe de mer

Depuis de longs mois déjà, nous préparions un beau projet : Emmener tous les enfants de l'école en classe de mer à St Tropez. C'est chose faite !

Nous sommes partis du 31 mars au 5 avril. Nous avons été accueillis au centre Lou Riou qui appartient à l'Oeuvre Saint Jeannaise. Ce centre est idéalement placé, à l'écart du village et tout près de la plage des Salins.

Nous avons découvert le milieu marin, la faune et la flore méditerranéennes avec des animateurs locaux. Nous sommes allés en randonnée au Cap Taillat ou le long du sentier du littoral. Nous avons appris beaucoup de choses lors de nos visites à la citadelle, au musée de la gendarmerie et du cinéma, au musée de peinture de l'Annonciade, au moulin. Et surtout, les enfants ont découvert la joie de la vie en collectivité avec les copains.

Même si la séparation d'avec les parents a été difficile pour certains élèves, ils en garderont de merveilleux souvenirs et ils nous disent qu'ils ont hâte de repartir !

Nous tenons à remercier toutes les instances qui ont rendu ce projet réalisable grâce à leur participation financière : la commune, le Sou des Ecoles, l'Oeuvre Saint Jeannaise, l'OCCE. Merci aussi aux parents qui nous ont fait confiance et nous ont confié leur enfant.

Nous vous invitons à venir à la fête de l'école, le 28 juin, pour voir l'exposition et le spectacle préparés par les élèves sur le thème de la classe de mer.

Les enseignantes





Du côté de la technique

Platane

Comme nous vous l'indiquions lors de notre dernière édition, un contrôle «santé» des platanes de la place de l'église a été réalisé. Lors de cet examen un seul platane a semblé atteint d'un champignon. Le résultat définitif d'expertise de l'établissement Pierre Grillet a confirmé que les arbres étaient sains sauf un atteint du champignon contagieux «Le Phellin tacheté». Afin d'éviter la prolifération, les services techniques ont procédé à l'abatage de cet arbre malade et à son remplacement.



Gare du Tram

Après la construction de la bibliothèque-Ludothèque, la gare du Tram devait subir un rafraîchissement. Sur les murs intérieurs, une fresque a été réalisée par Activ'Royans. C'est pendant les vacances d'avril, qu'une dizaine de jeunes, encadrés par deux animateurs Maud et Clément, sont venus exprimer leur talent.

Les services techniques sont ensuite intervenus pour les travaux restant à réaliser (crépi extérieur, peinture, ouvertures...)

Nous en appelons au civisme de toutes et tous afin de respecter le travail de ces personnes qui ont oeuvré pour la commune !



Intempéries

Après les fortes pluies du printemps 2018, nous vous informions des dégâts occasionnés sur les habitations en contrebas de la route de Ste Eulalie et sur les mesures provisoires prises par les services techniques. Après plusieurs réunions sur le terrain pour essayer de trouver la meilleure solution, il a été décidé d'acheter une bande de terrain pour créer un fossé qui recevra et évacuera l'eau générée par d'éventuelles fortes pluies.

Un accord a été passé entre Madame Vignon propriétaire, Monsieur Bellier locataire exploitant la terre et la commune pour l'achat d'une bande de 200 mètres de long sur 5 mètres de large. Le fossé sera réalisé par les services techniques dès que les actes notariés seront signés. Dans un deuxième temps ils procéderont à l'enlèvement des «barrages goudronnés» réalisés en alternative.

La Bibliothèque-Ludothèque

La construction du bâtiment est maintenant terminée. L'ouverture au public a eu lieu le 3 juin. Toute la superficie sera chauffée par une chaudière à bois déchiqueté ; celle-ci installée en sous-sol du bâtiment a été volontairement surdimensionnée afin de chauffer également tout le tènement de l'école élémentaire et ainsi supprimer la chaudière à fioul devenue obsolète qui générerait des odeurs indisposant enfants et enseignants.

Cette action non seulement réduira la consommation énergétique mais surtout le coût de fonctionnement lié à un chauffage à énergie fossile.

Pendant les vacances d'été, des travaux vont être réalisés par les services techniques dans l'ancienne bibliothèque afin de réaménager une grande salle de cantine permettant de recevoir l'ensemble des enfants des écoles maternelle et élémentaire et ne générer plus qu'un seul service.

En prévision du côté de la technique...

③ L'Agenda d'Accessibilité Programmée (AD'AP) nous oblige à rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite, tous les bâtiments recevant du public. Pour être en conformité une rampe d'accès sera réalisée à l'école élémentaire. Les travaux seront conduits pendant les vacances d'été et devraient être subventionnés par le Conseil départemental à hauteur de 30%.

③ L'Eglise possède des cheneaux encastrés qui sont fissurés et trop vétustes pour être rénovés. Cela entraîne des fuites qui dégradent les corniches et façades. Les travaux de remplacement vont être réalisés et subventionnés par le Conseil départemental à hauteur de 30%.



③ Les murs du cimetière, sur leur face extérieure, sont fortement dégradés et nécessitent une réfection. Une subvention devrait être accordée par le Conseil départemental de la Drôme pour contribuer au coût de ces travaux de l'ordre de 30%.

③ La chaudière fioul des bâtiments «Mairie» a été remplacée par une à bois déchiqueté lors des travaux de 2017. Afin de continuer à économiser sur le fonctionnement du chauffage et assurer un meilleur confort lors des périodes de fortes chaleurs, les fenêtres de la Mairie vont être changées. Ces travaux devraient être subventionnés à hauteur de 50% par le SDED et 30% par le Conseil départemental.

③ Le dossier du précédent petit journal portait sur les travaux d'assainissement du quartier des Combes et Cornier des Serres. Ils débiteront lors du dernier trimestre et devraient être subventionnés à hauteur de 80% (25% par la DETR (Etat) et 55% par le Conseil départemental). Les travaux permettront de réaliser en même temps l'enfouissement des réseaux secs (EDF, France Télécom) à l'impasse J.P Chuilon, l'impasse des roses et une partie de la route de Ste Eulalie.

③ Afin d'améliorer la desserte, une tranche d'enfouissement de réseau sec sera réalisée au quartier des Bournières. Le SDED participera à hauteur de 30% sur ces travaux.



La Fibre Optique - Communiqué de ADN

Les travaux de déploiement de la fibre optique démarrent sur la commune

Le Syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique (ADN) est l'établissement public en charge de l'aménagement numérique de l'Ardèche et de la Drôme. Il porte le projet ambitieux de déploiement d'un réseau public de fibre optique à la maison (FTTH) sur l'ensemble du territoire avec la construction de 310 000 prises FTTH d'ici à 2025.

Ce déploiement représente un investissement total de plus de 450 M€ répartis entre les deux Départements de l'Ardèche et de la Drôme, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, les Communautés de Communes et Communautés d'Agglomération, l'Etat au travers du Plan France Très Haut Débit, et le Syndicat mixte ADN.

Sans cette forte mobilisation de vos collectivités, l'arrivée du Très Haut Débit grâce au déploiement du FTTH ne serait pas possible sur une large partie de notre territoire où les opérateurs privés n'investissent pas sur leurs fonds propres.

La commune de Saint-Laurent-en-Royans constitue la première poche de déploiement qui a été lancée dans le Royans-Vercors, avec une partie de Saint-Jean-en-Royans. Le groupement d'entreprises en charge de la construction du réseau sur ce périmètre - EIFFAGE ENERGIE TELECOM SUD EST, EIFFAGE ENERGIE INFRASTRUCTURES RHONE ALPES, SCOPE-LEC et SBTP - a d'abord réalisé l'ensemble des relevés terrains et études d'ingénierie de l'infrastructure, nécessaires au démarrage des travaux de déploiement.

Ce long travail a permis de cartographier précisément tous les sites à raccorder (maisons, entreprises, services publics) et d'identifier les infrastructures devant servir de support au déploiement de la fibre optique : poteaux électriques et téléphoniques, fourreaux téléphoniques. Lorsque ces infrastructures ne peuvent pas supporter la charge du nouveau réseau, des tranchées doivent être creusées pour poser de nouveaux fourreaux.

Parallèlement, un nœud de raccordement optique (NRO), local technique indispensable au déploiement du réseau FTTH, a été construit à Saint-Jean-en-Royans.

À la suite de premiers travaux de génie civil déjà réalisés - essentiellement à Saint-Jean-en-Royans - le déploiement des câbles de fibre optique en aérien et en souterrain vient de démarrer et devrait durer jusqu'à l'automne. Le réseau nouvellement déployé sera alors confié à ADTIM FTTH, société délégataire de service public, qui prendra en charge son exploitation technique et commerciale. Un délai réglementaire de 3 mois sera ensuite nécessaire, permettant aux opérateurs d'activer leurs offres sur le réseau. La mise en service prévisionnelle des offres fibre sur la commune devrait ainsi intervenir au premier trimestre 2020. Pour vérifier votre éligibilité à la fibre, rendez-vous sur le site :

www.ardechedromenumerique.fr/eligibilite

La fibre optique à la maison permettra d'accéder à des débits de l'ordre du Gigabit (1 Gbit/s = 1 000 Mbit/s), capables de répondre durablement à l'évolution des usages numériques.

Que va vous apporter la fibre optique à la maison ?

- des débits symétriques, en émission et en réception ;
- des débits similaires quelle que soit votre localisation (pas d'affaiblissement lié à la distance) ;
- une vitesse de connexion à Internet de 100 à 1 000 fois plus rapide qu'une connexion ADSL, permettant par exemple de regarder ou télécharger des vidéos et d'accéder à tous types d'applications sans aucune contrainte ;
- la possibilité de connexions simultanées (plusieurs utilisateurs et plusieurs supports sur la même box fibre) sans avoir à se soucier des débits disponibles ;
- la possibilité de profiter de l'enrichissement permanent des contenus et des applications numériques et d'accéder aux usages de demain : maison connectée, domotique...

Le dossier du semestre

Compte Administratif 2018 de la commune

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Charges de gestion courante (fournitures, entretien...)	221 983 €
Charges de personnel	483 656 €
Autres dépenses (indemnités des élus, subventions, services CCRV, SDIS ...)	75 492 €
Intérêts des emprunts	21 194 €
Attribution de Compensation vers CCRV*	25 855 €
Charges exceptionnelles**	44 782 €
DÉPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	872 962 €
DEPENSES D'ORDRE (Virement à la section d'investissement)	132 710 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 005 672 €

* Les discussions intercommunales engagées en 2017 pour une révision de cette compensation de charge ont été suspendues sine die par la direction de la CCRV. Une charge non due de 5363€ est inscrite en recette

** Changement de contrat pour 3 photocopieurs, compensé par le remboursement des frais de résiliation par le nouveau fournisseur

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Impôts locaux	434 779 €
Dotations de fonctionnements (DGF+DSR+DNP)*	368 847 €
Dotations compensatoires de l'état	24 810 €
Recettes diverses (remboursements CAF et services scolaires et périscolaires...)	63 846 €
loyers	18 048 €
Produits des services (services périscolaires, ventes de bois...)	49 788 €
Solde participation du département aux charges de voirie	6 862 €
Remboursement des frais de personnel	66 188 €
Recettes exceptionnelles (compensation changement de contrat photocopieur + divers)	45 087 €
Autre recette exceptionnelle (vente bâtiment La Poste)	105 000 €
Divers (Remboursement trop perçu CCRV et divers mandats annulés)	5 607 €
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 188 862 €
RECETTES D'ORDRE (Virement depuis la section d'investissement)	1 988 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 190 850 €

* Dotations de l'Etat : DGF = Dotation Globale de Fonctionnement ; DSR = Dotation de Solidarité Rurale ; DNP = Dotation Nationale de Péréquation

Confirmation de la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Après déduction des produits exceptionnels, les recettes augmentent de 41 740 € par rapport à 2017 pour 2 raisons.

1/ Le calcul du ratio d'effort fiscal est de nouveau exact. Il est égal à 1.11 et corrige positivement l'ensemble des dotations de l'état.

2/ La commune a droit à la fraction «cible» de la Dotation de Solidarite Rurale. Il s'agit d'une re-tombée positive induite par le regroupement des communautés de communes du Vercors sud et du Royans intervenue en 2017.

13 Résultat section de fonctionnement	185 178 €
Report excédent 2017	411 772 €
Résultat cumulé section de fonctionnement	596 950 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Remboursement du capital des emprunts	65 344 €
Immobilisations corporelles (terrains, outillages,...)	10 461 €
Équipements divers	7 725 €
Immobilisations incorporelles (suite et fin PLU ...)	
Immobilisations en cours (Constructions..)	612 706 €
Travaux en régie	2 997 €
Besoins pour les Restes à Réaliser (principalement chantier bibliothèque)	91 992 €
TOTAL	791 225 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Excédent antérieur	4 506 €
Recettes diverses (FCTVA, Taxe d'Aménagement...)	31 167 €
Emprunts + divers	150 939 €
Subventions	285 019 €
Auto financement	132 709 €
TOTAL	604 340 €

Résultat cumulé budget d'investissement -186 885 €

EXCÉDENT GLOBAL FIN D'EXERCICE 410 065 €

PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Solde du chantier Salle du Puits:	28 100 €
Chantier Bibliothèque :	585 000 €
Remboursement du capital d'emprunt :	61 863 €

Autres investissements :

- 2 500 € : diagnostic de l'état des platanes sur la place de l'église.
- 7 700 € : modernisation de l'éclairage public du parc de Pont d'Aix.
- 7 500 € : connexions réseaux pour la bibliothèque.
- 10 500 € : remplacement mobilier pour l'école maternelle, outils de bureautique, outils services techniques.
- 5 700 € : achat d'une armoire sécurisée pour la protection incendie des documents administratifs, logiciel de gestion du personnel (gestion des absences, des heures complémentaires, des heures de CET etc..)
- 400 € : achat d'une bande de terrain afin de drainer les eaux de ruissellement en bord de route D54 dans le quartier des Combes.

Budget Prévisionnel 2019 de la commune

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Charges de gestion courante (fournitures, entretien...)	315 200 €
Charges de personnel	510 300 €
Autres dépenses (indemnités des élus, subventions, services CCRV, SDIS ...)	100 900 €
Autres dépenses (subvention investissement réseau assainissement)	70 000 €
Intérêts des emprunts	22 100 €
Compensation CCRV	20 584 €
Charges exceptionnelles (impayés, amendes...)	1 000 €
Total des dépenses courantes	1 040 084 €
Réserve pour dépenses imprévues	25 000 €
Dépenses d'ordre (Virement vers la section d'investissement)	375 435 €
TOTAL DES DÉPENSES	1 440 519 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Impôts locaux (taux d'imposition inchangés depuis 2015)	455 462 €
Dotations générales de Fonctionnement	401 193 €
Autres dotations et participations de l'état	34 000 €
Produits des services	35 000 €
Loyers	20 000 €
Remboursements sur rémunération du personnel	36 000 €
Remboursement La poste	14 000 €
Total recettes réelles de fonctionnement	995 655 €
Recettes d'ordre (fournitures travaux en régie)	34 800 €
Excédent antérieur	410 064 €
Total des recettes	1 440 519 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Déficit antérieur	94 893 €
Remboursement du capital des emprunts	66 970 €
Etude préparatoire pour la rénovation des Bâtiments des écoles, correction PLU,	17 540 €
Autres étude, acoustique école maternelle ...	12 565 €
Matériels et Equipements divers, achat emplacements réservés...	37 570 €
solde bibliothèque + travaux (mur du cimetière, fenêtres mairie et enfouissement réseaux, cheneaux de l'église)	368 894 €
Réserve	44 000 €
TOTAL DEPENSES REELLES	642 432 €
dépenses d'ordre (fourniture travaux en régie)	34 800 €
15 TOTAL DEPENSES	677 232 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Excédent de fonctionnement capitalisé	177 585 €
Remboursement de TVA, Taxe locale d'équipement	102 300 €
Subventions, dotations	217 819 €
produits de cession et immobilisation	12 500 €
Virement de la section d'investissement	375 435 €
TOTAL	885 639 €
Solde de la section d'investissement	208 407 €

Commentaires sur le budget primitif 2019

Les charges générales de fonctionnement sont provisionnées pour être gérées par chaque responsable de service.

Les recettes de fonctionnement sont prévues avec des dotations de l'état légèrement inférieures aux recettes réelles 2018 mais la confirmation du maintien de la fraction cible de la DSR nous permet de financer des investissements importants que nous n'avions pas pu réaliser au cours des exercices antérieurs :

- ☞ Une subvention de 70 000 € au budget d'assainissement pour couvrir le reste à charge de la réalisation du réseau séparatif du quartier des Combes et de la ZA du Cornier des Serres.
- ☞ L'enfouissement des réseaux d'électricité et de télécommunication dans les quartiers des Bournières et des Combes et sur la route de Sainte Eulalie en coordination avec l'installation de la fibre optique et avec les travaux d'assainissement.

D'autres lignes d'investissements sont prévues pour réaliser des travaux importants sur les bâtiments municipaux :

- ☞ un aménagement provisoire de la cantine pour organiser les repas des enfants sur un seul service dès la rentrée prochaine.
- ☞ Réalisation d'un accès PMR à l'école élémentaire.
- ☞ Début des travaux de réparation des murs du cimetière.
- ☞ Réparation des cheneaux de l'église.
- ☞ Remplacement progressif des fenêtres de la mairie. Le programme se déroulera en 3 ans avec des subventions de 50 % par tranche de 20 000 €.
- ☞ Le budget des fournitures pour Travaux en Régie s'élève à près de 35 000€. Le programme est important car les services techniques sont en charge des travaux d'aménagement du parc autour de la bibliothèque et de l'installation des claustras qui vont fermer l'accès au sous sol du bâtiment en attendant un futur aménagement.

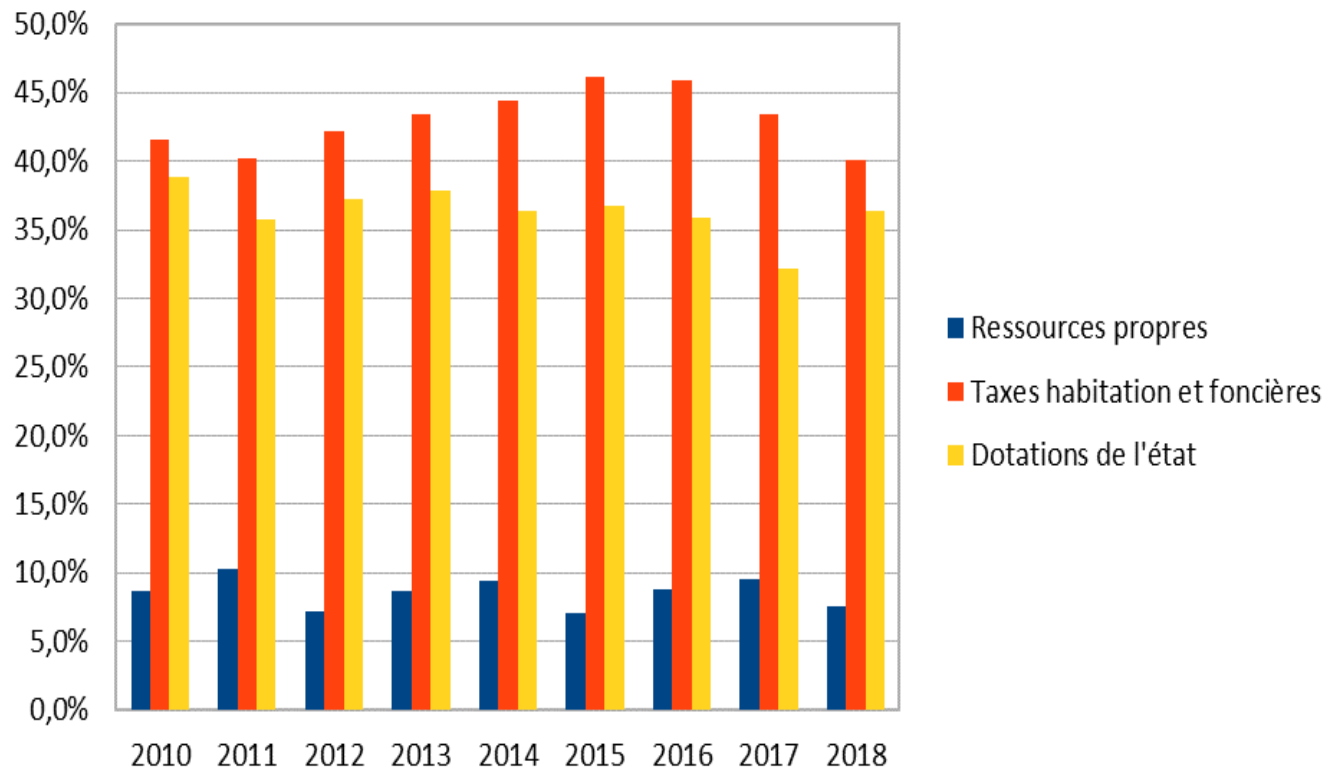
Enfin le budget de 2019 couvre la fin du financement de la bibliothèque soit environ 210 000€.

Les recettes d'investissements enregistrent le solde des subventions pour les 2 constructions neuves. Elles représentent 80 % des dépenses HT.

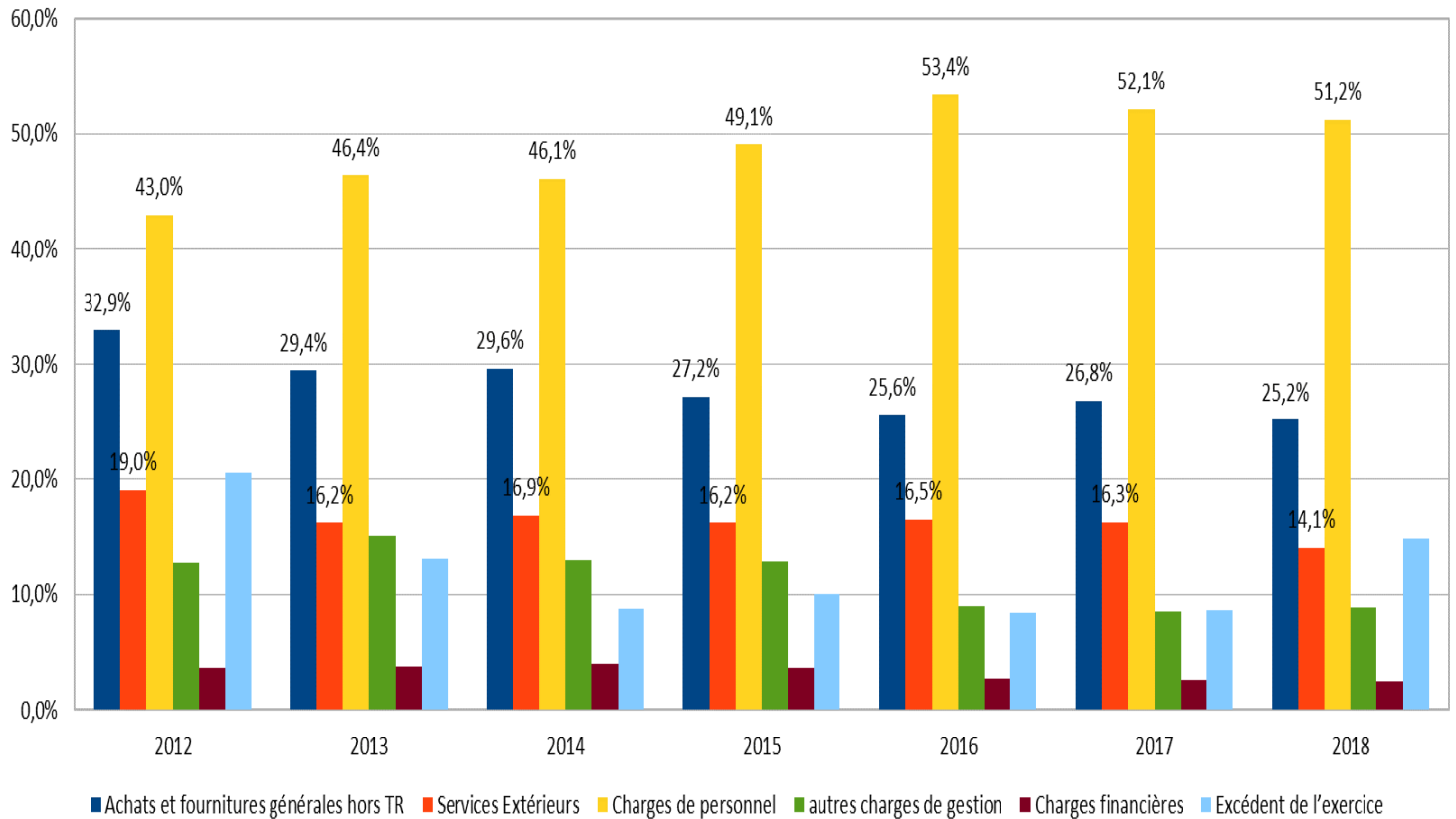
Le budget primitif a été voté à l'unanimité.

Des demandes de subventions pour les nouveaux programmes d'investissement, liés aux économies d'énergie et à la rénovation de bâtiments existants, ont également été autorisées par le conseil municipal. Elles seront inscrites au budget 2020.

EVOLUTION DE LA PART DES PRINCIPALES RECETTES



EVOLUTION DE LA PART DES PRINCIPAUX POSTES DE DEPENSES



BUDGET DE L'EAU

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Dépenses d'exploitation	106 465 €
Recettes d'exploitation	141 985 €
excédent d'exploitation	35 520 €
Dépenses d'investissement	15 992 €
Recettes d'investissement	75 206 €
Excédent d'investissement	59 214 €
Résultat de clôture	94 734 €

BUDGET PRIMITIF 2019

Dépenses d'exploitation	146 550 €
dont amortissements	79 100 €
Recettes d'exploitation	146 550 €
dont vente de l'eau	86 772 €
Dépenses d'investissement	16 300 €
Recettes d'investissement	54 767 €

BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Fonctionnement

Dépenses d'exploitation	221 576 €
Recettes d'exploitation	260 722 €
excédent de l'exercice	39 146 €
Résultat de clôture	39 146 €

Investissement

Dépenses d'investissement	71 448 €
Recettes d'investissement	99 521 €
excédent de l'exercice	28 073 €
restes à réaliser	15 000 €
résultat de clôture	13 073 €
Excédent en fin d'exercice	52 219 €

BUDGET PRIMITIF 2019

Dépenses d'exploitation	158 510 €
Dépenses d'ordre	129 445 €
Total dépenses de fonctionnement	287 955 €
Recettes d'exploitation	155 500 €
excédent antérieur	39 145 €
subvention budget communal	70 000 €
recettes d'ordre	23 310 €
Total recettes de fonctionnement	287 955 €

Dépenses d'investissement	269 207 €
Dépenses d'ordre	23 310 €
Total dépenses d'investissement	292 517 €
Recettes d'investissement	163 072 €
Recettes d'ordre	129 445 €
Total recettes d'investissement	292 517 €

Régularisation de 2 années d'amortissements pour les 2 budgets.

Pas d'augmentation des tarifs en 2019.

Reprise des Investissements pour séparer les eaux de pluie des eaux usées.

Coût 220 000 € Subventionné à hauteur de 135 000 €

Associations

«Le sou des Écoles»

Le Sou des écoles, association de parents, organise des manifestations afin de récolter de l'argent destiné aux activités de tous les enfants, dans le cadre scolaire.

Concrètement, cette année, le Sou des écoles a financé :

§ Pour les enfants de maternelle :

- Abonnements de livres de l'École des Loisirs
- Cin'École : trois séances de cinéma
- Visite et animations au musée de Valence, en avril
- Spectacle « Le roi des sables », théâtre d'ombre, programmé en mai par l'ACCR, à Pont en Royans
- Visite à la bergerie de la Rouye à Bouvante et Intervention en classe

§ Pour les enfants de l'élémentaire :

- La classe de mer à ST Tropez, au centre Lou Riou, du 31 mars au 5 avril 2019.

Cette année, le Sou des écoles a organisé plusieurs manifestations pour récolter de l'argent :

- quatre ventes de gâteaux (octobre-décembre-février-avril) : un rendez-vous pour prendre le goûter et pour marquer les vacances scolaires !
- plusieurs ventes de produits (cave Noisel en novembre, graines et bulbes en mars et bières bio Pleine Lune en mai)
- une vente de calendriers 2019 avec la photo de chaque classe. Sponsorisés par des entreprises du territoire.
- une vente de Tarti'Bleu, le samedi 1er décembre
- une fabrication de nichoirs avec le collectif de l'arboretum et la LPO, le dimanche 20 janvier
- une buvette lors du concert du groupe SIGMA, le 22 février.

Nous remercions vivement les membres du groupe SIGMA qui nous ont généreusement distribué la totalité des bénéfices de la buvette et qui nous ont fait don de la cagnotte de la vente de leur CD.

- un spectacle « La frise hystérique » par la Cie La Chouette Comédie, le samedi 16 mars.

L'année dernière, nous avons programmé leur premier spectacle, « Panique au Pays des contes ». Cette année, nous avons encore passé un très chouette moment !

- une vente de Paella, le samedi 8 juin.
 - la vente d'un livre de recettes avec des recettes culinaires mais aussi des recettes de produits ménagers, de produits cosmétiques et d'activités manuelles !
- Livre encore en vente à partir de 8€. Contactez-nous !
- une tombola

Et prochainement :

- la fête des écoles aura lieu **le vendredi 28 juin 2019** et nous participerons à **la fête du 12 juillet** avec le comité des fêtes de St Laurent en Royans.

Nous tenons à remercier toutes les personnes ayant contribué à mener à bien ces actions, les parents, les bénévoles, les équipes enseignantes et le personnel scolaire et périscolaire, les associations avec lesquelles nous avons travaillé en partenariat (le collectif de l'arboretum, la LPO), le groupe SIGMA, ainsi que la municipalité et les services communaux.

Pour organiser ces manifestations, le Sou des écoles a besoin de volontaires, de bénévoles. Vous avez un peu de temps, même de manière ponctuelle, vous souhaitez encourager et aider le Sou des écoles ?

N'hésitez pas à nous contacter à l'adresse mail suivante : soudesecoleslr@gmail.com

Retrouvez nous aussi sur Facebook <https://www.facebook.com/soudesecolesstlaurentenroyans/>



*Fabrication des nichoirs
avec la LPO et le collectif de
l'arboretum*



Vendredi 28 juin 2019
 dans la cour de l'école primaire

AU PROGRAMME

17h : jeux de kermesse
 18 h : spectacle des enfants
 19h30 : cadeau aux CM2, BAL

FRITES

HOT DOG

BUVETTE

TOMBOLA

PANIER
GARNI

Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents

Les Edelweïss

Notre Club, avec ses activités : GYM, MARCHE, CARTES, JEUX DE SOCIETE

En janvier nous avons eu notre Assemblée Générale annuelle, peu de changement pour les membres du Conseil d'administration.

Le repas de printemps pour la fête des mamies s'est déroulé dans une bonne ambiance ainsi que la réception du Club Prunier de St André.

Début mai nous avons organisé notre première randonnée pédestre intitulée «La Laurentine ». Malheureusement la météo n'a pas été avec nous mais les participants qui n'ont pas hésité à braver le froid, ont été très contents de nos parcours, balisages, ravitaillements et nous ont encouragé pour l'année prochaine.

Mi-mai nous avons été reçus par le Club les Fleurs Bleues de St Nazaire où un concours de pétanque avait été organisé ainsi que des jeux de cartes (coinche, tarot..)

Notre voyage s'est bien déroulé, 55 personnes étaient présentes et ont apprécié la visite du village des roses à Chamboeuf, sous un ciel assez menaçant, l'après midi, sous le soleil, nous avons visité l'espace découverte de la source Badoit à St Galmier et une visite commentée de l'atelier du souffleur de verre. Très belle journée.

Notre habituel Thé dansant du jeudi de l'Ascension animé par Marcel RIVERS a accueilli plus de 110 personnes et s'est déroulé dans une très bonne ambiance.

Rappel des prochaines activités :

- ☞ Pique Nique le jeudi 18 juillet (fermeture du Club)
- ☞ Jeudi 22 août : reprise des activités du Club
- ☞ Jeudi 5 septembre : repas auberge
- ☞ Jeudi 21 novembre : repas des anniversaires
- ☞ Décembre : Téléthon
- ☞ Jeudi 19 décembre : goûter de Noël
- ☞ Jeudi 16 janvier 2020 : Assemblée Générale

Pour toutes les activités contactez le bureau ou venez le jeudi après midi à la salle des fêtes.

Ce Club est votre Club, à vous de le faire vivre et évoluer !



Bibliothèque - Ludothèque

Voici la nouvelle Bibliothèque-Ludothèque et Grainothèque installée dans ses nouveaux locaux :



Elle est ouverte à tous avec de nouveaux horaires :

Lundi : 16h00-18h

Mercredi : 10h-12h / 14h-18h

Jeudi : 9h-12h

Vendredi : 16h-19h

Samedi : 10h-12h/ 14h-18h

Nous sommes maintenant entrés dans le réseau des Médiathèques du Royans-Vercors, ainsi vous pouvez consulter le catalogue en ligne de nos médiathèques sur le site :

<https://royans-vercors.bibenligne.fr/>

Pour emprunter des jeux ou des livres, une cotisation vous sera demandée et la carte commune permet d'emprunter dans les trois médiathèques du réseau.

Vous pouvez nous contacter

par mail à biblioludo26@gmail.com ou par tél : 04 75 47 56 89

Facebook : <https://www.facebook.com/bibliotheque.laurent>

Blog : <http://biblio-ludo-clubjeux.over-blog.com/>

Écran mobile : <http://ecranmobileslr.fr/>

L'association de la bibliothèque-ludothèque vous propose d'aller au cinéma avec écran mobile avec des séances régulières un vendredi par mois dans la salle des fêtes, à 18h30 pour la séance enfant et à 20h30 pour le public adulte.

Vous pouvez consulter la programmation sur le site : <http://ecranmobileslr.fr/>

Nous vous proposons également une Grainothèque, vous pouvez à la saison nouvelle venir prendre des graines de fleurs, de plantes de légumineuses et en retour à l'automne rapporter de nouvelles graines, nous avons proposé une rencontre en Mars avec un Maître-Composteur nous expliquant comment créer un bon compost...



Nous organisons des animations et des expositions avec des auteurs :



Séance écran mobile : Le temps des forêts et présentation ouvrage Grumes et grumiers_Biblioludo St Laurent

Nous proposons également des Lectures animées pour les enfants :



Lectures animées pour Le Printemps de la Cuisine et des Arts de la Table 2019-BiblioludoSt Laurent

Des Après-midi Jeux et Soirées-Jeux sont organisées pour découvrir le jeu, donner envie, ou s'amuser en famille ou avec les copains tout simplement !



Soirée-Jeux Nuit de la Lecture 2019-BiblioludothèqueSt Laurent



*AP Jeux Nuit de la Lecture 2019
Biblioludo St Laurent*

Le Printemps de la Cuisine et des Arts de la table organisé au mois de Mars a permis de découvrir comment bien manger, quels sont les vieux ustensiles de cuisine à l'occasion de conférences.

De participer également à la confection de ravioles, de broder, créer des décors de table en papiers et surtout jouer, lire, apprendre, comprendre ...



Nous rappelons que pour tous les usagers inscrits à la bibliothèque-ludothèque, vous avez également la possibilité d'accéder à des ressources numériques : livres en lignes, films, presse, auto formation, musique... via le site de la Médiathèque Départementale de la Drôme, ressources numériques, n'hésitez pas à demander des renseignements à la bibliothèque, ou consulter le site : <http://mediatheque.ladrome.fr/numerique/>

Le Bibliobus de la Médiathèque Départementale de la Drôme passe pour renouveler une partie du fonds, environ 600 livres seront ainsi échangés le 18 Juin 2019.

Et surtout, nous achetons régulièrement des nouveautés que ce soit en jeux pour la Ludothèque ou en livres pour la Bibliothèque, donc n'hésitez pas à passer, vous trouverez certainement votre bonheur et nous accueillons également avec intérêt vos suggestions !

La Bibliothèque-Ludothèque fermera ses portes le temps du congé estival du 28 Juillet au 25 Août. Et à la rentrée de Septembre, vous retrouverez ainsi la bibliothécaire, le ludothécaire et l'équipe des bénévoles avec des nouvelles animations, expositions tout au long de l'année.

N'hésitez pas à pousser les portes de cette belle Bibliothèque-Ludothèque.



Autres évènements à venir



La bibliothèque Ludothèque de Saint Laurent en Royans sera inaugurée le jeudi 4 juillet 2019 à 17H00.

Les habitants de Saint Laurent en Royans sont cordialement invités à partager ce moment.



Le Comité des fêtes vous informe qu'en raison des nombreuses manifestations prévues sur cette période le feu d'artifice de Saint Laurent en Royans sera exceptionnellement tiré le vendredi 12 juillet 2019 et sera suivi de son bal.

Vous trouverez sur place boissons snack et bonne humeur !!!



13ème édition du festival des chapelles du 11 au 30 juillet 2019
Le 21 juillet 2019 à 20H30 en l'église de Saint Laurent en Royans on célèbre les premiers pas sur la lune.

«On a marché sur la lune !» est une création originale mêlant poésie française et japonaise et trois sublimes airs de cantate de Bach avec hautbois.



Pour sa 19ème édition, c'est le village de St-Martin-en-Vercors qui va vous étonner, émerveiller, faire papillonner vos palais et amuser petits et grands. Cette année est un peu particulière car deux villages voisins, St-Julien-en-Vercors et Rencurel, ont décidé de rejoindre l'aventure de la Fête du Bleu.

Les festivités commenceront le mercredi 24 juillet à Rencurel, le Jeudi 25 et 26 juillet à St Julien en Vercors, pour terminer les 27 et 28 juillet par la grande Fête du Bleu dans le village de St-Martin-en-Vercors.



Le festival de pétanque fairplay pétanque fête ses dix ans !
Du 1er au 4 août se déroulera la 10ème édition de ce festival de pétanque qui rassemble de très nombreux amateurs fervents de ce jeu. Retrouvez le programme complet dans les commerces de Saint Laurent en Royans

BIENVENUE * nouveauté
 BIBLIOTHÈQUE
 LUDOTHÈQUE
 ROYANS
 #réseau
 Vercors
 ACCUEIL
 REN-
 CON-
 TRER
 CINEMA
 & raconter



Claude BELLE,
 Maire de Saint-Laurent-en-Royans



Pierre-Louis FILLET, Président
 de la Communauté de Communes Royans-Vercors

Sous le parrainage de M. Didier GUILLAUME, Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation,

En présence de M. Hugues MOUTOUH, Préfet de la Drôme,
 de Mme Marie-Hélène THORAVAL, Conseillère Régionale Auvergne Rhône Alpes,
 et de Mme Marie-Pierre MOUTON, Présidente du Conseil Départemental de la Drôme

Ont l'honneur de vous inviter à l'inauguration de la Bibliothèque-Ludothèque de Saint-Laurent-en-Royans le Jeudi 4 juillet 2019 à 17h00

Rue du Tram à Saint-Laurent-en-Royans

La Salle du Puits sera également inaugurée à 18h30 par la mairie de Saint-Laurent-en-Royans

Mairie de Saint-Laurent-en-Royans
 04 75 48 65 06
 mairiestlaurent@orange.fr



La Région
 Auvergne-Rhône-Alpes



Communauté de Communes
 Royans Vercors
 04 75 47 79 42
 contact@cc-royans-vercors.org



La 36ème édition des Journées européennes du patrimoine se tien-
 dra partout en France les 21 et 22 septembre 2019.
 Le thème retenu en 2019 est «Arts et divertissement»



Semaine bleue
 Pour une société respectueuse de la planète : ensemble agissons !
 Ce temps fort nous invite, au travers des manifestations qui se dé-
 rouleront du 7 au 13 octobre 2019, à nous sentir tous concernés par le
 devenir de notre planète et à nous sensibiliser aux questions du vieil-
 lissement et des liens entre les générations.



Téléthon
 La prochaine édition se déroulera les 6 et 7 décembre 2019

Vous souhaitez participer ou organiser une manifestation en faveur
 du téléthon ?
 rendez vous sur le site www.afm-telethon.fr

Etat-Civil

Naissances

- Liam ESCOFFIER né le 08 janvier 2019
- André REBESCO né le 23 janvier 2019
- Sonia TETI née le 23 février 2019
- Maé MONNIER né le 28 février 2019
- Alexis ILIC BENKE né le 14 avril 2019
- Elena DEVAUX née le 12 mai 2019

Mariages

- Guillaume DERBIER et Cloë BELLE, le 02 février 2019
- Michel LAGARDE et Christelle RUCHON, le 16 mars 2019
- Anthony DEVISE et Chloé JOURDAN, le 18 mai 2019

Décès

- Jeanne VIALE née CANTERO, décédée le 19 janvier 2019
- Maurice VILLARD, décédé le 23 janvier 2019
- Renée POURRET née DERBES, décédée le 23 janvier 2019
- Antonio RIBEIRO, décédé le 31 janvier 2019
- Andrée GILBERT née MEGE, décédée le 17 février 2019
- Camille MOTTET, décédée le 07 mars 2019
- Eugénie ARNAUD née BELLE, décédée le 12 mars 2019
- Odette BOREL née AUGIER, décédée le 23 mars 2019
- Martine BALLEY née BONNARDEL, décédée le 24 avril 2019
- Alessandro TROVATO, décédé le 04 mai 2019
- Léonie MARTINATO née SORANZO, décédée le 19 mai 2019

Mairie de Saint-Laurent-en-Royans

Tél. 04 75 48 65 06 - Fax 04 75 47 50 83

E-mail : mairiestlaurent@orange.fr

www.saintlaurentenroyans.fr

Lundi	de 8h30 à 12h	de 13h30 à 16h30
Mardi	de 8h30 à 12h	de 13h30 à 16h30
Mercredi	de 8h30 à 12h	
Jeudi	de 8h30 à 12h	de 13h30 à 16h30
Vendredi	de 8h30 à 12h	de 13h30 à 16h30

La déchetterie

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 13 h 30 à 17 h 30.

Samedi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30.

La recyclerie

Collecte : mardi 14h - 17h ; collecte et revente vendredi 14h - 17h et samedi 9h - 12h

La bibliothèque - Ludothèque

Lundi : 16h00-18h

Mercredi : 10h-12h / 14h-18h

Jeudi : 9h-12h

Vendredi : 16h-19h

Samedi : 10h-12h/ 14h-18h

Tél. : 04 75 47 56 89

email : biblioludo26@gmail.com / biblio-ludo-clubjeux.over-blog.com

Permanences du CALD

3 ème mercredi de chaque mois de 10 h à 11 h à la CCRV.

Permanences de l'ADMR

Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h

Téléphone : 04 75 47 50 24 - Email : admr.du.royans@wanadoo.fr

Halte-Garderie - Les Pillous

Lundi - Mardi - Mercredi - Jeudi - Vendredi de 8 h 00 à 18 heures

Réservation au 04 75 47 39 76 .

Agence postale communale

Du lundi au vendredi de 9h15 à 12h30

Levée du courrier à 14 h. - Sauf le samedi à 11 h 30

Medecin de garde

Pour une urgence médicale, appeler le 15

Pharmacie de garde

Pour joindre ou connaître le nom du pharmacien de garde la nuit

de 19h30 à 8h30, les dimanches et jours fériés composez le 04 75 48 18 63

Le recto-verso du Petit Journal Vues de Saint Laurent



J Le Petit
Journal

est imprimé sur papier recyclé par l'imprimerie Blachon

Tiré à 700 exemplaires

Directeur de la publication : Claude BELLE

photographies : Mairie de Saint Laurent (sauf mention contraire)